

Aide à la réalisation d'un budget prévisionnel

Pour réaliser votre budget prévisionnel d'action, il vous faut identifier l'ensemble des charges et des produits afférents à votre projet. Vous devrez ensuite les reporter dans le tableau de synthèse ci-après.

Les charges correspondent à tous les éléments qui vont vous coûter de l'argent dans la réalisation du projet. Elles sont renseignées dans la colonne de gauche de votre budget.

A contrario, les produits correspondent à tous les éléments qui vont générer de l'argent dans la réalisation du projet. Les montants seront à saisir dans la colonne de droite.

Vous pouvez également indiquer les contributions volontaires à titre gratuit. Il s'agit d'items qui seront utilisés dans la réalisation de votre projet et qui vous seront mis à disposition gratuitement, mais qui aurait pu vous coûter de l'argent (Personne bénévole, mise à disposition de salle).

Ceci n'est pas obligatoire et n'aura pas d'incidence directe sur votre budget. Elle permet néanmoins de démontrer le dynamisme de votre association ainsi que l'impact du bénévolat sur votre activité.

ATTENTION : Il est impératif que votre budget prévisionnel soit équilibré, c'est-à-dire que les charges soient égales aux produits.

Les contributions volontaires doivent également être équilibrées. Elles ne peuvent être utilisées pour équilibrer des charges et produits.

Les charges/produits doivent être équilibrés entre eux, et les contributions volontaires entre elles.

Pour toute demande PSF, le montant de l'aide sollicitée ne peut être supérieur à 40% du total des produits (hors contributions volontaires).

ÉTAPE 1 : Déterminer l'ensemble des postes de dépense (charges)

Il est important de bien définir l'ensemble des dépenses afférentes au projet. Chaque dépense devra être reportée dans le budget prévisionnel.

Pensez à bien comptabiliser les différentes charges telles que l'achat de matériel, les locations, ou encore des assurances nécessaires à la réalisation de votre projet.

Si vous investissez dans des biens « durables » pour la réalisation de votre projet (matériels lourds etc...), il convient d'affecter au projet le montant de l'amortissement annuel du bien.

Exemple : Pour réaliser mon projet je dois acquérir un nouvel agré coutant 4000€ et je choisis d'amortir sur 5 ans. Il convient donc d'ajouter $4000/5 = 800€$ à mon budget

ATTENTION : Si seule une partie d'un poste de dépense est affectée à l'action, il revient d'indiquer un montant au prorata de l'utilisation effectuée.

Exemple : Vous mettez en place un projet de découverte gym à destination de publics scolaires. Votre club emploie un salarié pour un volume de 1400H annuelles et ce projet va nécessiter une action de votre salarié pour 160H. Il conviendra alors de reporter dans votre budget prévisionnel le salaire annuel (X) de votre salarié proratisé soit $X*160/1400$. La même opération sera à effectuer pour les charges sociales patronales.

Les charges sont à répartir dans les postes de dépense suivants :

60 : Tout achat de petit matériel, fournitures diverses nécessaires au bon déroulement du projet (matériel pédagogique, goûters, récompenses)

61 : Charges extérieurs telles que la location de matériel ou véhicule, entretien du matériel, documentation pédagogique et assurances diverses.

62 : Autres services fournis par des prestataires externes (frais de formation individuelle, licences FFGym, prestation d'un speaker)

63 : Taxes diverses (Taxe d'habitation, foncière, d'apprentissage)

64 : Charges de personnel (salaires bruts + charges sociales patronales)

65 : Autres taxes sur les droits d'auteurs (SACEM, SPRE)

66 : Charges financières (intérêts, perte de change...)

68 : Prorata de l'amortissement du matériel lourd lié au projet (bien de plus de 500€/u et ayant une durée de vie de plus d'1 an).

Charges indirectes affectées à l'action : Part des charges non directement liée à l'action mais ayant participé à l'action

ÉTAPE 2 : Déterminer le financement de mon projet

Je détermine l'ensemble des modes de financement du projet. Il peut s'agir ici de subventions publiques ou privées, de produits de vente liés à l'action ou de cotisations.

Les produits sont à répartir dans les postes de recette suivants :

70 : Ventes liées au projet (produits dérivés, droits d'entrée, prestation) & partenariats privés fléchés vers le projet

73 : Aide d'une autorité administrative suite à accord législatif (hors subvention) pour la réalisation d'actions définies (Fonds COT, accords collectivités locales...)

74 : Toute subvention publique ou privée

75 : Produits de gestion courante (mécénat, cotisations liées à la réalisation du projet, titres de participation etc...),

76 : Rémunérations d'intérêts affectées au projet

78 : Ressources reportées d'autres opérations.

Ressources propres affectées à l'action : Ressources propres engagées par le club pour réaliser le projet. (Partenariat privé non fléché, fonds de l'association non liés au projet)

ATTENTION : Pensez à indiquer le montant de la subvention que vous demandez dans les produits de votre projet !

Exemple de budget :

En lien avec le projet associatif de mon club, je souhaite lancer une activité Gym-Santé dans mon club.

Je vais donc lister toutes les dépenses que je vais devoir réaliser pour mener à bien mon projet :

- Achat de matériel pédagogique (ne dépassant pas 500€/unité) :

1800€ (Swiss-ball, matériel spécifique santé).

- 190H de travail d'un salarié du club, rémunéré 17€ bruts de l'heure.

Soit **3230€** de rémunération brute et **808€** de charges patronales.

La formation de mon salarié pour un cout de 1995€ +100€ de frais de dossier (le volume

- horaire de formation est déjà comptabilisé dans les heures travaillées), soit **2095€**.

Les frais annexes liés à la formation de mon salarié :

- Hébergement **240€** ; Repas **150€** ; Déplacement **200€**.

L'achat de documentation pédagogique santé, à destination de mon encadrant et des participants : **300€**

- La communication réalisée sur mon action avec la réalisation de flyers et d'affiches par une société tierce : **600€**.

L'impression de mes supports de communication : **80€**.

- Les frais de déplacement divers liés à la réalisation du projet **500€**.

Je prévois 20 participants que je vais devoir licencier auprès de la Fédération soit $24 \times 20 =$ **480€**.

- La mise à disposition gratuite du gymnase par la mairie, valorisée à **1200€** sur le volume d'heures affectées à mon projet Gym Santé.

- La participation de 3 bénévoles pour un volume horaire estimé à 460H sur la durée du projet.

La valorisation du taux horaire est fixée par les règles de votre association selon les compétences nécessaires à l'exécution des tâches effectuées.

- Dans le cas présent, mes bénévoles seront managés par mon salarié, seules des compétences en animation sont requises, je valorise donc leur activité à 10€ net par heure. Soit au total $460 \times 10€ =$ **4600€** que je porterai dans mon bilan.

Je liste ensuite le financement de mon projet :

- La région m'a versé une subvention de **1800€** pour mon projet dans le cadre des appels à projet
- « santé » qu'elle veut développer.
Les 20 participants devront s'acquitter d'une cotisation (cotisation club + licence FFGym) de 200€ soit $20 \times 200€ = 4000€$.
- Les 20 participants devront également s'acquitter du montant de la licence fédérale (24€) soit $20 \times 24€ = 480€$.
- J'ai mis en place une action de sponsoring avec une entreprise locale, spécifiquement pour cette action de **1200€**.
- Je prévois d'affecter **1200€** des fonds propres de l'association, issus des partenariats privés.
- Pour finir je compte solliciter une subvention de **2610€** dans le cadre du projet sportif fédéral.

CHARGES		PRODUITS	
Charges directes affectées à l'action		Ressources directes affectées à l'action	
60 – Achat	1800	70 – Vente de marchandises, produits finis, prestations de services	
Achat petit matériel pédagogique	1800	73 – Dotations et produits de tarification	
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation2	5610
Autres fournitures		Etat: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	380	- PSF	2610
Locations		Région(s): Département(s):	
Entretien et réparation		- Île-de-France	1800
Assurance		Intercommunalité(s): EPCI3	
Documentation	300	-	
Impression communication	80	Commune(s):	
62 - Autres services extérieurs	4265	-	
Rémunérations et honoraires	2095	Organismes sociaux (détailler):	
Publicité, publication	600	-	
Déplacements, missions	1090	Fonds européens	
Services bancaires, autres	480	L'agence de services et de paiement	
63 - Impôts et taxes		(ex-CNASEA - emplois aidés)	
Impôts et taxes sur rémunération		Autres établissements publics	
Autres impôts et taxes		Aides privées	1200
64- Charges de personnel	4038	75 - Autres produits de gestion courante	4480
Rémunération des personnels	3230	Dont cotisations, dons manuels ou legs	4480
Charges sociales	808	76 - Produits financiers	
Autres charges de personnel		77- Produits exceptionnels	
65- Autres charges de gestion courante		78 – Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures	
66- Charges financières			
67- Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amotissements			
Charges indirectes affectées à l'action		Ressources propres affectées à l'action	
Charges fixes de fonctionnement		Fonds propres	1200
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	11290	TOTAL DES PRODUITS	11290
Contributions volontaires			
86- Emplois des contributions volontaires en nature	5800	87 - Contributions volontaires en nature	5800
860- Secours en nature		870- Bénévolat	4600
861- Mise à disposition gratuite de biens et services	1200	871- Prestations en nature	
862- Prestations		875- Dons en nature	1200
864- Personnel bénévole	4600		
TOTAL	16590	TOTAL	16590